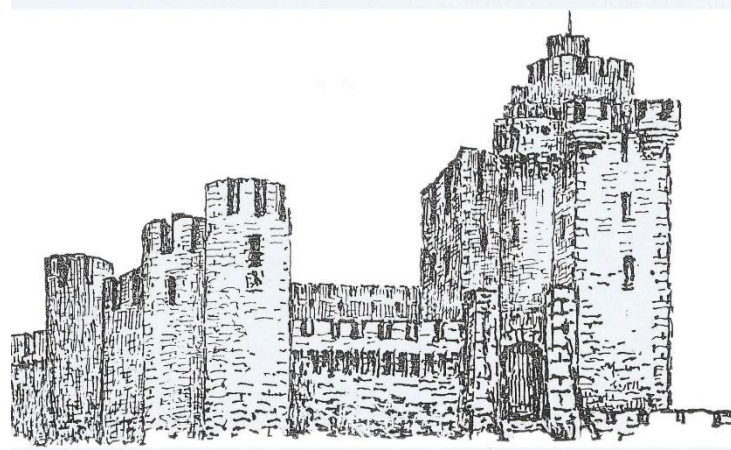
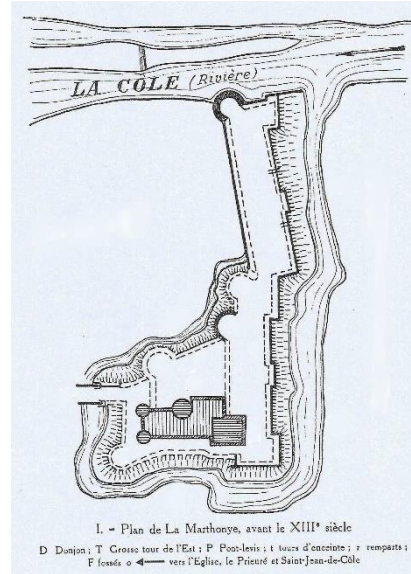


HISTOIRE DU CHÂTEAU DE LA MARTHONIE

La bâtisse que vous connaissez a posé ses premières bases vers le XII^{ème} siècle. Les vicomtes du Limousin placèrent une forteresse au fond de la vallée afin d'en verrouiller l'accès aux envahisseurs tout en protégeant le prieuré. Divers capitaines et seigneurs tantôt Anglais ou Français s'y succédèrent. En 1371, Sylvestre BUDES, compagnon de Duguesclin la délivra et s'y installa mais dû la rendre à son propriétaire, de Mons, suite à un procès retentissant. Les mercenaires Anglais fortifièrent tout le village en 1394 puis l'abandonnèrent sous la menace en 1404 après avoir incendié tout le village.

Au début du XV^{ème}, Etienne de La Marthonie issu du proche hameau éponyme, pris possession des ruines et entama la reconstruction au style moins guerrier, sans douves et plus propice à l'habitation puis il étendit ses possessions dans toute la région. C'est lui qui nobilita la famille et fut le premier seigneur. Geoffroy, l'évêque d'Amiens, poursuivit l'œuvre qui prit sa véritable expansion sous Pierre-Mondot, président du parlement de Paris et 3^{ème} homme du royaume. Il fut l'initiateur de Puyguilhem et de quelques églises régionales. Chacun des seigneurs qui suivirent apporta ses agrandissements et modifications. Le corps central prit de l'embonpoint, apparurent les 2 tours carrées crénelées accolées aux extrémités, vinrent le pavillon Est, la longue aile Nord sur arcades, le grand escalier, jusqu'à la réalisation que nous connaissons. A partir de Jean, au début du XVI^{ème} siècle, 8 membres de la famille s'emparèrent successivement du prieuré, ses pouvoirs et ses biens par le biais des commandes et durant 150 ans.



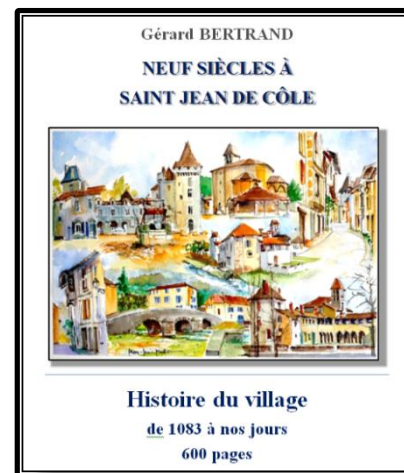
II. — Le Château-Fort, aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles.

Au XVIII^{ème} siècle la prospérité céda la place à la morosité et le château fut plusieurs fois abandonné. Le coup de grâce vint avec la révolution où l'ensemble fut vendu au privé en 1793 comme bien national. Mais l'un des membres de la grande famille de Beaumont put le racheter vers 1830 et le remettre entre les mains de ses fondateurs. Les deux guerres mondiales finirent d'éloigner ses habitants jusqu'à ce qu'il fut classé monument historique le 9 octobre 1943 puis que Pierre de Beaumont l'investisse par héritage en 1953 et consacra sa vie à le sauver.

Par Gérard BERTRAND

PETITE NOUVELLE LITTÉRAIRE

Le jury littéraire des "CLOCHERS D'OR 24", a délibéré le 27 janvier 2022 concernant le palmarès du concours 2021. Le prix "Jean-René BOUSQUET" – écrivain Périgourdin – à été attribué à Gérard BERTRAND pour son ouvrage intitulé, "NEUF SIÈCLES A SAINT JEAN DE COLE". La remise du prix aura lieu le 19 mai 2022 à 17H 30 aux archives départementales à Périgueux.



Le maire et son conseil municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de venir vivre à St Jean de Côle



Hiver 2022

N° 110

Bulletin d'informations Communales Saint Jean de Côle



Le Château de la Marthonie en 1924

LES FLORALIES 2022



Après 2 années de mise en sommeil à cause du Covid, les Florales 2022 auront lieu cette année les 7 et 8 mai (sous réserve de nouvelles restrictions) Le thème retenu est celui de L'AMOUR.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous invitons toutes les personnes qui souhaitent nous aider à rejoindre le groupe de bénévoles qui prépare la manifestation. Dès à présent, « les petites mains » se retrouvent à la salle des florales tous les jeudis après-midi à 14 heures.

La semaine précédant la manifestation, vous serez bienvenus pour installer les guirlandes, les stands... Les 7 et 8 mai, nous aurons également besoin de bénévoles pour les parkings et les caisses. Tous renseignements utiles vous seront donnés au cours d'une réunion préparatoire dont la date vous sera communiquée ultérieurement. Pour rappel, l'entrée est gratuite pour les habitants de Saint Jean de Côle et pour tous les enfants de moins de 14 ans. Vous pouvez obtenir des entrées à demi-tarif pour vos invités à la mairie et auprès de la présidente, Annick Dumont pendant l'installation de la manifestation.

Venez nombreux ! Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour faire vivre nos florales qui font la renommée de notre village.

L'assemblée générale de l'association « les florales de St Jean de Côle » aura lieu le 19 mars à 16h à la salle des fêtes. Venez nombreux rejoindre l'association.



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE COLE
Séance ordinaire du 7 février 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : M. Francis SEDAN, M. Philippe BILLAT, M. Christian CASTAGNE, M. Olivier CHAPUIS, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Annick DUMONT, Mme Yvette DUBOS, M. Lionel MARJARIE, Mme Caroline POUJOL, Mme Véronique GUYONNEAU, M. Thierry De BEAUMONT

Absents :

Secrétaire : Mme Véronique GUYONNEAU

ORDRE DU JOUR

- Nouvelle adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ; **AUTORISENT** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

- Retrait de la Commune de Saint Paul La Roche au SMOSS de Thiviers : Le Conseil Municipal de Saint Jean de Côte accepte la demande de retrait de la Commune de Saint Paul La Roche au SMOSS de Thiviers.

- Convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement auprès de l'ATD24 :

Après présentation de cette convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve la convention relative à l'assistance technique pour l'assainissement collectif (suivi, mesures et conseils) entre l'Agence Technique Départementale et la commune, Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

- Modification des statuts du SIVOS de Saint Jean de Côte : Le Conseil valide à l'unanimité les modifications des statuts du SIVOS

- Loi climat et résilience – projet de délibération de soutien UDM24 : Le Conseil soutien à l'unanimité le projet de délibération

- Voirie d'intérêt communautaire – Révision de l'attribution de compensation – révision libre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la procédure de « révision libre » de l'attribution de compensation pour le transfert de voiries par les communes ou la rétrocession d'autres voiries par la communauté de communes sur une base de calcul au m² (afin de mieux coller à la réalité) et ainsi déroger au rapport de la CLECT, **VALIDE** dans le même temps les conditions de mise en œuvre de cette révision libre

- DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Adopte le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Questions diverses : Mise en place du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain

Nouveau dans la commune...

Un cabinet infirmier a ouvert ses portes le 2 mars 2022 à St Jean de Côte, au 4 rue de la Mairie. Mesdames ROUSSIN et TACHE sont joignables à ce numéro : 05-53-62-31-19
Nous sommes heureux de leur installation parmi nous et leur souhaitons la bienvenue.



La Mairie est ouverte tous les jours du mardi au vendredi de 9h à 12h30
Tél : 05.53.62.30.21

Permanence mairie de 10h00 à 12h00

Francis SEDAN : le mardi et le jeudi

Annick DUMONT : le mercredi

Philippe BILLAT : le vendredi

COMITE D'ANIMATION ST JEAN DE CÔLE

Le 18.02.2022 s'est tenue la première assemblée générale du comité d'animation. La présence de nombreux habitants a permis un échange fructueux d'idées et des projets intéressants ont pu être abordés.

Un vote à mains levées a désigné le conseil qui a élu le bureau.

Président : Gérard Béghin
Vice-président : Patrick Lemaire
Trésorière : Françoise Lemaire Adjt : Jean-Louis Muller
Secrétaire : Michèle Béghin Adjt : Sylvie Esclavard

Une prochaine réunion du conseil vous informera sur les activités à venir.

Merci à tous pour votre implication.

Le Président

Contact : 06.76.94.78.54

Mail : gerardbeghin@sfr.fr



Club de foot

Un concours de belote sera organisé à la salle des fêtes de St Jean le 12 mars à 13h30.
Inscriptions sur place.



Adressage

Tous les propriétaires de bâtiments dans la commune ne sont pas encore venus récupérer le numéro à apposer sur leur maison. Nous leur rappelons que ces plaques sont à leur disposition à la mairie pendant les horaires d'ouverture (du mardi au vendredi de 9h à 12h30).

**Elections Présidentielles
des 10 et 24 avril 2022**

Le bureau de vote pour les prochaines élections sera ouvert de 8h00 à 18h00

Remerciements,

Suite à l'incendie de notre maison nous tenons à remercier très chaleureusement celles et ceux qui nous ont spontanément soutenus et aidés, mais aussi celles et ceux qui ont contacté la mairie pour nous proposer leur aide. Cet élan de solidarité et de générosité nous a profondément touchés et émus.

Encore merci à vous tous de tout notre cœur.

Serge et Marie Lise Montagne.

Etat civil

Mariage : Lionel MARJARIE et Sandrine FAURE, le 10 juillet 2021

Décès : David DEMARTHON, le 18 décembre 2021



Les propriétaires de maisons secondaires qui souhaitent recevoir le bulletin communal peuvent remettre des enveloppes timbrées à leur adresse, à la Mairie de Saint Jean de Côte.
ou se connecter sur le site internet : www.saint-jean-de-cole.fr : le bulletin est en ligne